



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 652-2026 CONCERNANT LA TARIFICATION DES DEMANDES DE MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2026, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 652-2026 concernant la tarification des modifications aux règlement d'urbanisme.

Ce Règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en consultant le site Internet de la Municipalité ou en se présentant au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8 juillet 2026.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière